

## ***Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)***

Th. Dutour (dir.), PUPS, 2010.

→ recueil de contributions à des journées d'études organisées par Th. Dutour.

### **Les nobles et la ville aux temps médiévaux : une question en déshérence dans l'historiographie francophone (Th. Dutour)**

- Quel rapport à la ville les nobles ont-ils entretenu au Moyen Âge, dans le contexte de la transformation d'un monde rural en civilisation urbaine ?

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la spécificité urbaine a été pensée – dans l'historiographie française – comme étant liée principalement à l'apparition d'une **forme de notabilité propre** : la **bourgeoisie**. On a admis une **opposition générale entre bourgeoisie**, associée au monde des villes, **et noblesse**, liée à la campagne. Pour Th. Dutour, cette opposition qui gomme toute complexité sociale n'est pas recevable. Villes et campagnes vivent en osmose et il y a partout des nobles en ville, du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle (période abordée dans l'ouvrage). **Après le XII<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus, dans les élites, de carrière ni de vie sociale qui puisse éviter la ville.**

#### **Exemple : la carrière d'Eustache Deschamps (v. 1340 – 1404), un noble rural et citadin**

Originaire de Vertus, en Champagne – connu également pour son œuvre poétique – il a étudié à Reims, puis à l'université d'Orléans. Il a cumulé différentes fonctions au service du duc d'Orléans (bailli de Valois, maître des eaux et forêts, maître d'hôtel et conseiller) et du roi de France (huissier d'armes, châtelain de Fismes, bailli de Senlis). Dans les années 1380, il sert à cinq reprises dans l'armée royale et il a pris part à des ambassades (années 1380-1390), envoyées en Allemagne et en Bohême.

**Tout au long de sa vie, il manifeste une double appartenance rurale et urbaine.** En effet, suivre la cour implique de vivre en ville, de même qu'exercer des fonctions d'administrateur : comme bailli de Senlis, Deschamps possède un hôtel à Senlis et à Compiègne. Il est obligé d'y résider, sous peine de ne pas percevoir ses gages. Dans les années 1370, il séjourne à plusieurs reprises à l'hôtel d'Orléans, à Paris, et finit par acheter une maison de notable, pourvue d'un verger, pour plus de 600 livres, dans la capitale. En même temps, il se soucie de ses biens à la campagne, de se comporter en seigneur, de vendre les produits de ses terres et d'acheter de nouvelles terres en Champagne.

Eustache Deschamps a décrit dans une ballade ce que pouvait être pour lui l'organisation idéale de l'année : huit mois au service de ses seigneurs, passés surtout en ville, quatre mois passés à la campagne, les mois d'été.

Th. Dutour : « Rien n'est plus banal, dans l'espace francophone à la fin du Moyen Âge, que des citadins à temps partiel, en particulier dans les élites : **noblesse et résidence multiple vont de pair dès qu'on a affaire à des nobles ayant un peu d'envergure.** »

\*\*\*

### **Les nobles, l'office et la ville à la fin du Moyen Âge – Romain Telliez**

**Rappel préliminaire** : il est souvent très difficile de déterminer dans les archives si un officier royal est noble ou non. Son statut d'officier transcende sa qualité sociale.

#### **Deux types de nobilité :**

- les nobles de souche rurale, que l'exercice des offices rapproche de la ville.
- les citadins ayant acquis ou conservé un statut nobiliaire par l'exercice d'offices.

En général, **plus on se situe haut dans la hiérarchie, plus on trouve de nobles** : c'est particulièrement vrai dans l'entourage du roi et à la tête des baillages et sénéchaussées (quasiment exclusivement des chevaliers). Plus on se situe bas dans la hiérarchie ou spécifiquement dans des offices demandant des compétences techniques, financières ou judiciaires, moins on trouve de nobles. Par ailleurs, les nobles sont toujours surreprésentés dans les offices militaires (châtelains, capitaines, etc.).

### Les officiers nobles en ville

Les villes constituent l'armature du maillage administratif, judiciaire et financier du royaume. Les différents échelons administratifs (baillages, sénéchaussées, prévôtés...) sont communément désignés du nom de la ville qui en constitue le chef-lieu.

L'analyse fine du **baillage de Senlis** par **Bernard Guené** montre qu'à chaque échelon du découpage (prévôté, châtelainie...) une ville, si modeste soit-elle, polarise l'espace et draine les justiciables susceptibles d'y plaider. Au sommet, Senlis est la résidence administrative du bailli, mais il tient aussi des assises à Pontoise, Compiègne et Chaumont. Dans chacune de ces villes, un lieutenant (échelon inférieur) siège également à partir du règne de Louis XI.

### Se loger en ville

En général, les officiers sont obligés de résider dans la circonscription où ils sont affectés, sous peine d'être sanctionnés ou de perdre leurs gages. Pourtant, ils sont souvent amenés à se déplacer :

- pour s'acquitter de leur charge, dans le territoire qui leur incombe,
- pour aller à Paris, où ils rendent des comptes plusieurs fois par an,
- parce qu'ils cumulaient leur office avec une charge dans la domesticité royale, ce qui les incitait à rester à la Cour,
- parce qu'ils avaient des responsabilités militaires.

Seuls les capitaines et châtelains, à la tête de garnisons, bénéficiaient d'un logement de fonction. Les autres officiers devaient entretenir un hôtel. [Exemple] **Eustache Deschamps**, bailli de Senlis (cf. encadré article Th. Dutour supra) se plaint de devoir entretenir deux hôtels, à Senlis et à Compiègne, qui lui coûtaient plus de trois cents francs par an, outre l'entretien de cinq valets et des six chevaux nécessaires pour voyager d'une ville à l'autre. Cependant, **résider en ville offre aussi des avantages à ces officiers, qui en profitent pour s'intégrer aux milieux dirigeants**. Cette intégration est facilitée par le fait que l'écrasante majorité des officiers d'un baillage était originaire de ce baillage, du moins jusqu'au règne de Charles VII, où le roi se met à distribuer des offices comme récompenses à ses proches.

### Fusion des nobles officiers royaux avec les anciennes élites urbaines

→ Il n'y a pas d'hostilité de principe entre bourgeoisie et noblesse.

→ Il ne faut pas opposer caricaturalement les municipalités – représentantes d'un autonomisme local pointilleux – et le pouvoir royal ou princier, centralisateur, qui n'aurait eu de cesse de réduire ces autonomies urbaines.

Localement, les exemples d'**immixtion d'officiers royaux ou princiers dans les affaires municipales** ne manquent pas. Mais rien ne montre que cela résulte d'une politique univoque et délibérée de la part des pouvoirs centraux. Dans les villes de moindre importance, l'incorporation des officiers ou des gens de loi aux institutions municipales peut répondre à des besoins très terre-à-terre, la bourgeoisie ayant intérêt à s'associer à ces hommes juridiquement compétents et qui la représenteront utilement auprès du prince. D'ailleurs, partout les officiers et gens de loi entrent en masse dans les institutions municipales au XV<sup>e</sup> siècle. Réciproquement, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les princes recrutent à la fois leurs serviteurs parmi la petite noblesse du domaine royal et parmi les lignages patriciens titulaires des charges municipales.

Les officiers royaux et gens de lois, dont les compétences étaient reconnues initialement comme utiles au sein des municipalités, mais pas comme prestigieuses, prennent une part tellement importante dans les corps

de ville au XV<sup>e</sup> siècle qu'**un renversement des valeurs finit par s'opérer localement** : [exemple] à Amiens, les officiers royaux et gens de lois sont d'abord exclus de l'échevinage jusqu'au règne de Louis XI, époque où ils y entrent en masse. On voit désormais les anciens patriciens se désintéresser des fonctions municipales et se parer des titres de licenciés ès lois et d'officiers royaux, comme si la simple qualité de bourgeois d'Amiens n'emportait plus un prestige suffisant.

Les villes finissent par s'approprier des fonctions relevant initialement de l'autorité royale et le plus souvent exercées par des nobles. C'est particulièrement net pour les fonctions de capitaines et de châtelains. [exemple] À Mâcon, le capitaine du château, Pierre Verneuil, était un bourgeois qui s'était illustré au service de Charles V, comme écuyer de cuisine de l'hôtel. Il a cherché à se faire reconnaître comme noble, mais le conseil de la ville a décrété qu'en tant que tenancier de la plus prospère auberge de la ville, il ne pouvait pas être gentilhomme (et être exempté de tailles, par la même occasion). L'un de ses fils, Jean, est également parvenu à devenir capitaine, au service du roi (sans réussir non plus à être exempté d'impôts).

**Cette fusion des élites est cependant limitée et connaît des exceptions** : dans certaines villes, les vieilles notabilités marchandes résistent, parfois soutenues par le roi. [exemple] C'est le cas à La Rochelle, où les officiers royaux ont l'interdiction d'occuper des charges communales. Ils peuvent seulement être « bourgeois », c'est-à-dire jurés de la commune. Ce particularisme ressort de la puissance commerciale de la ville et de son importance stratégique qui a poussé la royauté à reconnaître aux marchands rochelais des franchises plus larges qu'ailleurs.

## L'anoblissement

La **fréquence à laquelle les rois anoblissent des agents du pouvoir par leurs lettres varie beaucoup selon les règnes et la conjoncture politique**. À l'échelle d'une trajectoire individuelle, l'anoblissement n'intervient pas comme consécration ultime, mais plutôt en cours d'ascension. Cependant, comme on l'a vu, il ne suffit pas d'avoir reçu du roi des lettres de noblesse, il faut que ce nouveau statut soit reconnu plus largement. [exemple] Les Chassey, au service du duc de Bourgogne depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ne portent le titre de chevalier qu'à partir de 1449 et de façon discrète. Leur noblesse leur est encore contestée, à l'occasion de l'achat d'une seigneurie. De plus, en droit féodal, la possession d'une seigneurie ne suffit pas seule à anoblir, même si elle suffit à se faire appeler « sire ». **L'ascension sociale se traduit par d'autres marqueurs, comme l'enrichissement, qui peut être une étape vers l'accession à la noblesse.** Les offices sont assortis de revenus permettant l'affirmation d'une certaine position sociale : un juge ou un châtelain est doté de gages annuels de 30 à 100 livres, ce qui suffit à un noble désargenté pour ne pas déroger. Les citadins anoblis par l'office adoptent volontiers le style de vie adéquat à leur revendication de noblesse, en achetant des seigneuries par exemple. Cependant, ils rechignent à adopter un style de vie rural et militaire, qui les coupe de leur milieu d'origine.

**Fragilité du statut** : les familles d'officiers anoblis éprouvaient des difficultés à conserver les positions acquises au-delà d'une ou deux générations [tous les exemples cités sont hors-programme, mais l'idée est qu'il faut bien manœuvrer, par exemple par des mariages avec des familles de la vieille noblesse, pour réussir à demeurer noble.

\*\*\*

## La noblesse en milieu urbain dans l'espace mosan (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> s.) – Alain Marchandisse

**NB** : « l'espace mosan » désigne principalement dans l'article l'évêché de Liège.

### Qui sont les nobles vivant en ville dans l'espace mosan et quelles sont leurs activités ?

- **l'entourage de l'évêque de Liège** : double origine, d'une part les proches du prince qui le suivent lorsqu'il devient évêque et, d'autre part, les nobles attirés par les charges et autres fonctions lucratives associées au pouvoir épiscopal. Pour un évêque qui peine souvent à obtenir le soutien de la noblesse locale, l'apport de parents nobles venus de l'extérieur, au moment où il entre en fonctions, constitue bien souvent une planche de salut.

- des **personnes de statuts et d'origines variés** qui constituent une **nébuleuse de « nobles »** : fusion, visible dès le XIII<sup>e</sup> siècle et de plus en plus aux siècles suivants, du « patriciat » urbain, anobli grâce à l'argent, des

mariages et l'acquisition de biens seigneuriaux, avec une noblesse liégeoise de vieille souche, qui a très souvent cruellement besoin de l'argent du patriciat. Tous ces individus sont souvent désignés dans les sources sous le titre de « chevalier » ou d'« écuyer », indifféremment de leur origine. Le grand juriste du XIV<sup>e</sup> siècle **Jacques de Hemricourt** a dressé la nomenclature de la noblesse liégeoise dans son *Miroir des nobles de Hesbaye* : en dépit de ses idées réactionnaires, il montre le panachage social bien réel de cette noblesse. Les lignées patriciennes se mêlent aux familles nobles et aux anciens lignages ministériels devenus nobles. **Exemple : la famille des Canges.** Gérard des Canges, patricien, a été échevin de Liège entre 1250 et 1272. Il a épousé une noble, Catherine de Beurieu, fille de chevalier. Leur fils, Gilles, est devenu échevin de Liège à son tour (1293-1307) et épousa en première noce une noble dame et en deuxième noce une patricienne, elle-même fille d'échevin. Sa fille épousa un chevalier. Un grand nombre des descendants de Gérard de Canges connurent un parcours comparable (échevins, mariés à des patriciennes ou à des nobles, etc.).

- les **membres des chapitres canoniaux**, notamment du collège cathédral Saint-Lambert de Liège (réservoirs de bénéfices, de dignités et de pouvoirs, notamment au XV<sup>e</sup> siècle, quand la papauté siège à Avignon). Jean des Canges, homme de confiance de l'évêque de Liège Jean de Flandre, a été chanoine, puis doyen de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, à la fin des années 1270.

- les **chefs des milices citadines** (sur lesquelles l'évêque compte d'autant plus qu'il est souvent abandonné par ses vassaux nobles traditionnels dans les périodes de conflit).

- certains **membres des collèges d'échevins**, à Huy comme à Liège, et **bourgmestres**. En tant qu'échevins, ils constituent, avec le maire, d'illustres représentants de l'évêque – et non de la Cité –, nommés par le prélat, chargés de rendre certains aspects de la justice. Au contraire, comme bourgmestres, ils sont en charge de l'administration de la ville, ce qui les amène souvent à s'opposer à l'évêque.

=> L'objectif majeur de cette noblesse urbaine est de **constituer une élite dirigeante**, donc d'occuper un maximum de postes de responsabilités et de manier la majeure partie des rouages politiques.

\*\*\*

## Les nobles et la ville à Reims (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles) – Pierre Desportes

### XIII<sup>e</sup> s. – première moitié du XIV<sup>e</sup> s. : les nobles prennent leurs distances par rapport à la société urbaine rémoise

Il y avait à Reims une **noblesse proprement urbaine, depuis l'époque carolingienne** : des chevaliers vassaux de l'archevêque dont la fonction principale était de garder la ville, ce qui se retrouve dans leurs noms : les familles de Porte-Mars et de Porte-Chacre tenaient leur nom des portes de l'enceinte dont elles avaient la garde. Mais, **à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, leur utilité sociale est contestée** : l'archevêque n'a que faire de quelques centaines de cavaliers issus de sa clientèle vassalique, la garde de la ville est progressivement prise en main par l'ensemble de ses habitants. Le seul poste qui demeure réservé à la noblesse d'épée est celui de capitaine royal de la ville, créé en 1317. Les chevaliers urbains, surclassés en richesse par un nombre croissant de bourgeois ont préféré se replier sur les villages environnants et l'exploitation de leurs terres. Durant cette période, à Reims, le **pouvoir urbain est monopolisé par une oligarchie bourgeoise qui mérite la dénomination de patriciat**.

### Deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> s. - XV<sup>e</sup> s. : l'élite urbaine intègre progressivement les rangs de la noblesse par le moyen d'anoblissements royaux

Le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle est une période de crises successives pour Reims (guerre), dont le patriciat sort brisé, de nombreux lignages ruinés ayant même disparu. Une **nouvelle élite urbaine, plus étroite que la précédente se constitue**, où quelques survivants de l'ancien patriciat côtoient des hommes nouveaux, venus de l'extérieur. Cette nouvelle élite **obtient des lettres de noblesse du roi** : un siècle plus tard, vers 1450, on compte une vingtaine de familles appartenant à cette nouvelle noblesse, dont un tiers environ sont des rescapés de l'ancien patriciat. Les anoblis se recrutent majoritairement parmi les détenteurs des principaux offices, notamment de justice. **Ces nouveaux nobles sont essentiellement citadins, mais ils tiennent à se présenter comme des seigneurs terriens**. Ils se ruent sur les terres féodales et les domaines seigneuriaux dévastés par

le passage incessant des gens de guerre et vendus en très grand nombre pour presque rien dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle. À ce moment-là, il ne s'agit pas d'un investissement économique pour ces nouveaux seigneurs, mais d'**une question de prestige**. À l'époque, une conviction répandue veut que les lettres royales ne suffisent pas à faire le noble : il faut également avoir un fief, être le seigneur de tel ou tel lieu. C'est aussi l'occasion de changer son nom, de prendre une particule et le nom d'un lieu. On observe cette pratique même chez les représentants des plus anciens lignages patriciens rémois : **[exemple]** Cauchon se fait subitement appeler « monseigneur du Godart » en 1427, du nom d'un petit fief consistant en un moulin plus ou moins en ruines à 15 km de Reims et presque inconnu de tout le monde ! De cette façon, il signifie publiquement son changement d'état (il vient d'être armé chevalier).

\*\*\*

## **La noblesse à la conquête de la ville. L'exemple des seigneurs de Roubaix à Lille au XV<sup>e</sup> siècle – Elodie Lecuppre-Desjardin**

**Exemple d'un fort rejet d'un noble/des nobles de la part d'une communauté urbaine (Lille)** : chaque année, le deuxième dimanche qui suit la Pentecôte, la ville de Lille est en liesse. La grande procession Notre-Dame rassemble toute la communauté dans un ordre strict où chacun affiche symboliquement la notoriété de son statut et de son rang. En tête du défilé, en signe d'expiation, le Chevalier Rouge, alias le seigneur de Cysoing, rappelle les exactions de son lointain ancêtre qui, en 1276, avait violé l'enceinte sacrée du cloître de l'église Saint-Pierre, pour molester puis pendre un clerc du nom d'Adam Blauwet. Une humiliation publique profondément ancrée dans la mémoire collective de la ville.

➔ C'est le genre d'anecdote qui a nourri l'historiographie traditionnelle sur l'opposition entre monde urbain et noblesse rurale.

Dans les anciens Pays-Bas comme ailleurs, **difficile définition du groupe sociale des « nobles »**. Étude de **Paul de Win** qui insiste sur l'extrême mobilité de ce groupe au XV<sup>e</sup> siècle : de distinctions honorifiques en disgrâces parfois définitives, les familles fluctuent sur une échelle nobiliaire dont l'assise s'appuie sur la foule des petits bourgeois récompensés par un titre pour leur dévouement au prince et dont le sommet est l'ordre des chevaliers de la Toison d'Or.

**Spécificité des anciens Pays-Bas : le faible nombre de nobles**, de l'ordre de 3 pour 1000 habitants, selon **Hans Cools**. Cependant, l'ascension des ducs de Bourgogne a entraîné la « formation d'un réseau nobiliaire intra-régional qui peu à peu s'est étendu à l'ensemble des Pays-Bas » et qui, à la ville comme à la campagne, a offert aux ducs un levier supplémentaire dans la délicate conduite de cet ensemble polynucléaire.

## **Imbrication alliant ville, État et noblesse : le cas des seigneurs de Roubaix et de leur implantation dans la ville de Lille au XV<sup>e</sup> siècle**

Les seigneurs de Roubaix sont l'une des plus anciennes familles nobles de la châtellenie de Lille, attestés depuis 1127. Trois siècles plus tard, **Jean de Roubaix** (1369-1449) est le premier à s'implanter à l'intérieur des murs lillois. Il s'agit d'une figure célèbre de l'histoire bourguignonne : fidèle et proche des ducs, il a été chambellan de Jean sans Peur, premier chambellan de Philippe le Bon et troisième chevalier de la Toison d'Or. Au service du duc, il a considérablement accru sa fortune et ses terres. Dans les années 1410, il fait l'acquisition de deux pairies directement dans la ville de Lille. Ces terres sont incorporées à son fief, pour lequel Philippe le Bon lui a accordé la haute justice : ces pairies constituent des enclaves dans Lille qui échappent en partie à l'autorité urbaine.

**NB** : la ville de Lille abritait, au XV<sup>e</sup> siècle, une vingtaine d'enclaves seigneuriales laïques appelées « pairies ». La notion de « pairie » dans le comté de Flandre est très complexe et peut se comprendre de diverses façons, mais on va se concentrer sur le sens qui nous intéresse dans le cas des seigneurs de Roubaix.

Les deux pairies lilloises des seigneurs de Roubaix comprenaient d'une part 300 maisons pour lesquelles ils percevaient une redevance (pairie de Breucq) et d'autre part (pairie de Longueval) une quarantaine de maisons ainsi qu'un hôtel particulier, dont Jean de Roubaix, puis son fils Pierre, faisaient un



usage personnel. **Les propriétaires des pairies exercent une justice foncière sur cet espace** : une petite équipe composée d'un bailli, un lieutenant, un sergent et d'échevins était chargée de percevoir les rentes et, en cas de refus, pouvait faire « dépendre l'huys », c'est-à-dire ôter la porte de la maison jusqu'à l'acquittement des dettes. Cependant, **ces pairies ne sont pas une source de revenus importants pour leurs propriétaires** : en 1389, la pairie de Longueval rapportait 15 livres, 8 sols, 10 deniers de rente, 22 chapons et plumes et 3 livres de poivre !

Deux questions :

- Comment les autorités urbaines lilloises gèrent-elles la présence des puissants seigneurs de Roubaix en ville ?
- Comment expliquer que les seigneurs de Roubaix, qui percevaient des centaines de livres de revenus annuels dans leurs offices au service du duc et qui étaient attachés à leur terre de Roubaix, où ils indiquaient vouloir se faire enterrer, aient acheté et maintenu durablement ces pairies dans leur patrimoine ?

→ **Les seigneurs de Roubaix sont de puissants serviteurs de l'État que le Magistrat** (= le gouvernement urbain) **de Lille cherche plutôt à se concilier**. Depuis la charte de 1235 de la comtesse Jeanne de Flandre, le comte de Flandre (au XV<sup>e</sup> siècle = le duc de Bourgogne) désigne chaque année 12 membres de l'échevinage qui choisissent à leur tour les membres des autres collèges formant la Loy de Lille. Ces échevins sont le plus souvent nobles : ils sont un point d'appui essentiel dans la stratégie de centralisation de l'État mise en place par les ducs. La famille de Roubaix figure en bonne place parmi ces échevins et la position est avantageuse (dons en vin, cadeaux, achats favorisés...).

→ **Jean de Roubaix a intérêt à posséder un hôtel particulier à Lille, pour cultiver sa proximité et sa familiarité avec le prince**. En effet, Jean sans Peur et Philippe le Bon passent une part assez importante de leur temps à Lille, lorsqu'ils sont présents dans les grandes villes du Nord. L'hôtel des seigneurs de Roubaix se situe rue Basse, à proximité de la rue Esquermoise où se trouvait la chambre des comptes de Lille. On dénombre près d'une centaine d'hôtels appartenant à des familles proches du pouvoir ducal à Lille au XV<sup>e</sup> siècle, ce nombre décroissant sous le règne de Charles le Téméraire, qui a beaucoup moins résidé dans les demeures ducales (et passé beaucoup plus de temps sur les champs de bataille).

→ **Le duc, Jean sans Peur, y trouve également son intérêt** : Jean de Roubaix a acheté pour son propre compte les deux plus grandes pairies lilloises, mais, par son intermédiaire, le duc a renforcé son emprise sur Lille, notamment en le nommant « chef des milices communales » en 1411. Les bienfaits du duc à l'égard des seigneurs de Roubaix s'expliquent en partie par le rôle militaire et défensif qu'il attend d'eux : les Roubaix doivent tenir la ville de Lille (en cas de menace externe ou interne) et la route qui mènent à Gand. Le fief des seigneurs de Roubaix doit être solide pour servir de glacis défensif face aux dangereux Gantois...

\*\*\*

**Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblée : les mutations de l'aristocratie parisienne (XI<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle) – Boris Bove et Caroline Bourlet**

L'**historiographie** médiévale parisienne s'est peu intéressée à la place des nobles dans la ville. La raison en est simple : en termes d'Ancien Régime, **la noblesse n'est pas un corps constitutif du système politique parisien**. C'est ce qui explique qu'elle n'apparaisse jamais dans les cortèges solennels qui viennent accueillir le souverain lors des joyeuses entrées, au contraire des clercs qui y figurent auprès des magistrats municipaux à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Cela tient au **statut de capitale de la ville** : les rois de France ont travaillé très tôt à l'éviction des seigneurs laïcs concurrents et par conséquent, **la noblesse qu'on trouve en ville à partir du XIV<sup>e</sup> siècle est avant tout une noblesse de service – aulique ou administratif – et qui réside temporairement à Paris**.

Il y a des nobles possessionnés ou présents dans Paris depuis le X<sup>e</sup> siècle, mais la modestie de leurs fiefs et leur statut social leur interdit de dominer la ville. Cette **première noblesse d'origine francilienne**, souvent au service de la monarchie féodale (mais qui ne lui doit pas son statut social), **désinvestit progressivement la capitale entre le début du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup>**. Elle est remplacée par une

**noblesse moins homogène et d'origine géographique plus lointaine, assez largement au service du roi et qui lui doit en partie son statut social.**

### **Installation d'une noblesse aulique**

**L'installation d'une noblesse aulique et administrative à Paris est un des effets de la genèse de l'État :** la sédentarisation des institutions centrales conduit le roi à résider plus souvent dans sa capitale, tandis que la fréquentation de sa cour devient un enjeu politique majeur, depuis que cette machinerie administrative et financière lui a donné un pouvoir sans précédent. **Habiter à la capitale devient nécessaire pour les princes et pour tous les nobles qui aspirent à conforter leur domination sociale.** À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, **le pouvoir est à Paris**, et c'est cette nouvelle réalité qui suscite l'*inurbamento* de la grande noblesse. Il est difficile de dater cette évolution, mais le règne de Louis IX et plus précisément la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle semble être un moment important de l'installation de la noblesse aulique, qui se recrute beaucoup plus loin qu'avant, dans tous les pays de langue d'Oïl.

**Les princes arrivent tardivement à Paris et n'ont pas de place dans le système des pouvoirs locaux.** Ils se font remarquer cependant, comme le montre la toponymie, beaucoup de rues prenant le nom de leurs nobles occupants (du seigneur de Montmorency, des ducs de Bourgogne, etc.). Ils se démarquent dans l'économie parisienne, notamment pour la consommation de luxe, au point que la prospérité de beaucoup de Parisiens dépende de leur prodigalité et de celle des autres nobles qu'ils attirent dans leur sillage.

### **La question de l'attachement des nobles à la ville de Paris**

#### **[Exemple] Un prince « résolument parisien » : Louis d'Orléans**

Louis d'Orléans est d'autant plus sédentarisé à Paris qu'il dirige le conseil et les finances de Charles VI, en proie à des crises de folie de plus en plus fréquentes. Cette parisienneté ne se traduit pas par une grande popularité, bien au contraire : c'est la preuve que l'amour des Parisiens tient plus aux manipulations de l'opinion qu'aux retombées objectives des dépenses somptuaires. La parisienneté du frère du roi se traduit plutôt par la multiplication de ses propriétés dans la ville (au moins 8 hôtels et autres demeures).

#### **[Exemple] Un noble à moitié parisien : Enguerran de Burnonville (étude de Bertrand Schnerb)**

Enguerran de Burnonville, issu d'une famille du Boulonnais, chambellan de Jean sans Peur, avait un hôtel, une épouse et des enfants à Dijon mais aussi une résidence, une maîtresse et deux bâtards à Paris : son implantation est donc réelle – mais secondaire – dans la capitale.

### **Combien de nobles dans Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle ?**

À la veille de son assassinat (1407), l'hôtel de Louis d'Orléans comprend plus de 300 personnes, celui du roi 700 personnes, celui du duc de Bourgogne 250 personnes, etc. **Claude Gauvard** a établi que ces **maisnies aristocratiques représentaient environ 10 000 personnes** (peut-être 10 % de la population parisienne à cette époque), **dont un tiers serait des nobles (soit 3 à 4 % de la population parisienne)**. À cet effectif, on doit ajouter les officiers royaux de l'administration centrale et locale, dont une bonne partie est noble, mais qui n'appartiennent pas forcément à une maisnie aristocratique.

→ environ 4 % de la population parisienne, soit l'une des régions du royaume où la densité nobiliaire est la plus forte.

### **« La noblesse parisienne : une aristocratie d'État »**

Les nobles les mieux intégrés à la société parisienne sont souvent les **membres de l'administration royale**, originaires pour une grosse minorité de Paris. Les **charges administratives ne sont pas réservées aux nobles, mais ils y sont toujours surreprésentés.** À la Chambre des comptes, 44 % des membres du personnel sont nobles et 1/3 de ces nobles sont parisiens (c'est-à-dire, ont vécu à Paris, s'y sont mariés, y ont été enterrés, leurs descendants y ont vécu). Profil de cette noblesse administrative : ce sont avant tout des laïcs, anoblis ou fils d'anoblis.

→ **On peut être anobli alors qu'on appartenait déjà à l'aristocratie parisienne, comme bourgeois** : c'est le cas des familles de Fleury, de Pacy, Pisdoo, Rueil, Billouart, Des Essars ou encore Braque. L'anoblissement n'est alors que la **mutation d'une honorabilité déjà ancienne** (XIII<sup>e</sup> siècle). Ces nobles-là ont une culture « métisse » puisqu'ils conservent beaucoup de leurs anciennes habitudes, par exemple dans le domaine matrimonial, tout en s'appropriant les valeurs de la noblesse.

→ **On peut aussi être le premier de sa famille à occuper une position importante et être anobli au cours d'une ascension sociale** : c'est le cas de personnages originaires de province qui ont lié leur ascension à leur carrière dans l'administration centrale et qui ont, de fait, construit leur nouvelle notabilité dans la société politique parisienne.

### [Exemple] Ascension sociale comme officier dans l'administration centrale : Jean Jouvenel

Jean Jouvenel est un juriste d'origine bourgeoise et champenoise qui migra à Paris où il étudia, exerça la profession d'avocat et prit femme. Fort de cette implantation, il fut nommé garde de la prévôté de Paris en 1389, puis avocat du roi au Parlement de Paris en 1400, chancelier du dauphin Louis de Guyenne, puis de Charles VII avant d'être maître des requêtes, puis président au parlement de Poitiers en 1420. Il mourut en exil en 1431, mais **ses enfants manifestèrent leur appartenance à l'élite parisienne en faisant transporter son corps en 1443 dans une chapelle de la cathédrale Notre-Dame**, où ils firent réaliser un volumineux tombeau pour leurs parents. En 1470, ils y ajoutèrent un retable figurant le couple et ses onze enfants. Sur ces monuments funéraires parisiens, le fondateur de la lignée est dit noble et représenté en chevalier, de même que ses fils. Pour eux, ascension sociale et installation parisienne se confondent.

**Complexité de la notion de noblesse en ville** : c'est une réalité, un statut revendiqué par certains individus, et en même temps, ce n'est qu'une manière parmi d'autres de dire sa supériorité et le contenu même de la notion varie selon les époques et les individus.

→ « Il paraît donc plus prudent de **considérer l'aristocratie au sens large** comme une élite sociale au sein de laquelle des nobles et une élite de non-nobles peuvent partager des traits sociaux. »

\*\*\*

### La noblesse urbaine à Bruges (1363-1563). Naissance d'un nouveau groupe social ? – Frederik Buylaert

#### **Bruges : des relations complexes avec les ducs de Bourgogne**

- des guerres (1379-1385 ; 1436-1438 ; 1477-1490),
- une ville de résidence attirante pour la dynastie bourguignonne, du fait des énormes possibilités de crédit et des nombreux produits de luxe disponibles.

**Particularité brugeoise** : une double-noblesse, celle de la ville de Bruges et celle des alentours, du « Franc de Bruges ». Deux populations distinctes et en même temps, il existait des liens matrimoniaux étroits entre les familles qui formaient les élites de Bruges et celles des environs. Nombre d'entre elles siégeaient en même temps au banc des échevins de la ville et à ceux du Franc de Bruges.

#### **Le rôle des nobles dans la formation de l'État bourguignon**

Les recherches sur la vie fastueuse de la cour bourguignonne et sur le personnel des institutions d'État régionales ont montré le **rôle important joué par les nobles dans la formation de l'État bourguignon**.

À une époque où le principe d'une bureaucratie impersonnelle ne s'était pas encore imposé, le prince **devait faire appel aux structures terriennes pour assurer le contrôle fiscal et politique sur les différentes parts du territoire**. La noblesse, avec sa vocation à servir la chose publique, son statut social et ses réseaux locaux de pouvoir, était particulièrement apte au service de l'État. **L'implication des nobles les plus éminents des différentes régions fut d'une grande importance pour l'établissement du pouvoir princier dans les Pays-Bas bourguignons**. Ceci est illustré par la fondation de **l'ordre chevaleresque de la Toison d'Or** en



1430 : le prince a investi beaucoup de fonds et d'énergie pour que la haute noblesse des Pays-Bas se transforme, **de rival potentiel pour le pouvoir en une élite au service de l'État.**

### **Le rôle de l'État dans le processus d'anoblissement ?**

Le développement en Flandre d'institutions d'État suivant le modèle français a offert beaucoup de possibilités aux familles locales d'acquérir de la fortune, du pouvoir et donc éventuellement aussi un statut social plus élevé. Dans ce cas, l'initiative appartenait surtout aux élites locales. **Des familles ou des individus enrichis au service de l'État ont pu « s'acheter un mode de vie aristocratique ».**

**Exemple** : Pierre Bladelin, fonctionnaire aux finances, mort sans enfant en 1472, était originaire du milieu des artisans brugeois. Il a investi son immense fortune, amassée au service des ducs dans l'édification de **sa propre ville seigneuriale**, Middelburg-in-Vlaanderen, avec son propre château.

Cependant, **l'influence directe du prince dans la composition sociale de la noblesse flamande au XV<sup>e</sup> siècle ne doit pas être surestimée** : sur les 88 familles étudiées par Frederik Buylaert dans l'article, une seule a reçu une lettre d'anoblissement. Les **hautes fonctions de l'État** (conseil de Flandre, grand conseil, cour bourguignonne) **n'ont pas servi de levier pour accéder à la noblesse** : elles étaient toujours réservées à l'élite de la noblesse brugeoise, après qu'elles aient accédé à la noblesse. L'installation de l'État bourguignon en Flandre depuis la dernière décennie du XIV<sup>e</sup> siècle n'a pas eu d'effet révolutionnaire sur la composition de la noblesse de Bruges et des environs. **Le service du prince fournissait un flux constant de sang neuf dans la noblesse flamande, mais il ne suffit pas comme facteur explicatif unique pour la nouvelle noblesse du XV<sup>e</sup> siècle.** L'autre base du recrutement pour les nouveaux nobles dans la région de Bruges au XV<sup>e</sup> siècle était l'élite urbaine de Bruges, particulièrement le « **patriciat urbain** ». Cette évolution aboutit à ce qu'en 1481, plus d'un quart de la noblesse de Bruges et de ses alentours se composait de familles patriciennes anoblies.